

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (145), intitulé: "Loi concernant l'acquisition du chemin de fer Témiscouata", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat,

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture lundi prochain.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (211), intitulé: "Loi concernant le ministère des Ressources et du Développement économique", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture lundi prochain.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill (212), intitulé: "Loi concernant le ministère des Mines et des Relevés techniques", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture lundi prochain.

L'honorable sénateur Burchill attire l'attention du Sénat sur l'état de l'industrie du bois, dans les provinces maritimes et demande au gouvernement si ce dernier sait que le Royaume-Uni s'est enquis de la possibilité d'obtenir 1,000,000,000 de pieds de planches, et a restreint les soumissions aux producteurs de l'Ouest du Canada et du Nord-Ouest des États-Unis.

Après débat, il est—

Ordonné: Que plus ample débat soit ajourné à lundi prochain.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la prise en considération des amendements apportés par le comité permanent des Banques et du commerce au Bill (J-5), intitulé: "Loi concernant la défense nationale", il est—

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit différé à lundi prochain.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat passe à la prise en considération des amendements apportés par le comité permanent des Transports et communications au Bill (12), intitulé: "Loi instituant la Société canadienne des télécommunications transmarines".

Lesdits amendements sont agréés.

Ledit bill tel que modifié est lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill, tel que modifié, doit être adopté,

Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, avec plusieurs amendements, auxquels il sollicite son agrément.